

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013 B345-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B345

**OBJET : Développement économique et emploi - Réhabilitation du pôle d'activités de Meyrargues Nord -
Approbation du programme de travaux sur le Chemin du BDR**

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLEC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Madame Catherine

RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_07

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités de Meyrargues Nord - Approbation du programme de travaux sur le chemin du BDR.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence réhabilitation et après concertation avec la Commune, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du pôle d'activités de Meyrargues Nord. Aujourd'hui, il vous est proposé de valider le programme de travaux permettant de relier le futur pôle d'échange multimodal situé à la gare SNCF de Meyrargues au secteur d'activités par la requalification du chemin du BDR.

Exposé des motifs :

En 2003, la Communauté du Pays d'Aix a été saisie par la Commune de Meyrargues afin de restructurer les espaces économiques situés entre l'entrée de ville et la limite de commune avec Peyrolles.

Par délibération du Conseil Communautaire n°2005-A143 en date du 24 juin 2005, les secteurs de Barbier-Dauphin et de la Gare ont été déclarés d'Intérêt

Communautaire au titre des compétences en matière de développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités.

En 2010, la Communauté du Pays d'Aix a travaillé avec la commune de Meyrargues sur la réalisation d'un schéma directeur intégrant les secteurs de Meyrargues Nord, de la Gare et de la Grange.

Par délibérations du Bureau Communautaire n° 2011-B103 du 1er avril 2011 et n° 2011-B276 en date du 30 juin 2011, le Bureau Communautaire validait la première tranche opérationnelle de la réhabilitation du secteur de Meyrargues Nord, avec une requalification de la RD96 entre le canal et le giratoire d'accès au centre commercial, pour un montant prévisionnel de 1.000.000€ TTC. Ces travaux seront achevés à l'automne 2013.

Le Schéma directeur intégrait également la mise en valeur de la gare SNCF. Cet aménagement, engagé par la Direction Infrastructures de Déplacements, a reçu la validation du Conseil Communautaire du 6 juin 2013.

De par son positionnement l'aménagement du secteur de la gare SNCF constitue un potentiel de développement économique important pour la commune au sein du Val de Durance. A cet effet, afin de compléter la mise en valeur du secteur économique de Meyrargues Nord, il est proposé d'aménager le chemin du BDR afin de permettre la liaison entre la gare et le secteur d'activités.

Le programme de cette deuxième tranche opérationnelle de la réhabilitation du secteur économique de Meyrargues Nord porte sur un linéaire d'environ 300 m, soit la portion du chemin du BDR contigüe aux travaux du pôle d'échange et jusqu'au chemin de Girovaï. Il comprend :

- L'élargissement du chemin BDR en voie à double sens de circulation d'une largeur de 6.50 m,
- L'aménagement d'itinéraires cyclables dans les deux sens en site dédié,
- L'aménagement de cheminements piétons,
- L'ensemble des dispositifs d'éclairage,
- Les aménagements paysagers,
- Les réservations pour le Très Haut Débit.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 550.000€ TTC. Cette opération rentre dans le cadre de l'autorisation de programme d' 1.920.000 € approuvée par délibération du Conseil communautaire du 3 février 2006 relative à la requalification de la zone d'activité de Meyrargues et sans modification de son montant global.

Planning prévisionnel, hors contrainte de maîtrise foncière, serait le suivant :

- désignation du maître d'œuvre en décembre 2013,
- début des travaux : quatrième trimestre 2014 (si maîtrise foncière),
- durée des travaux : 6 à 8 mois.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2005-A143 en date du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les secteurs de Barbier-Dauphin et de la Gare ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2006-A051 en date du 3 février 2006 créant l'autorisation de programme ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000€ pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Economique du Développement et de l'Emploi du 9 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme des travaux de la deuxième tranche opérationnelle du secteur Meyrargues Nord avec la réhabilitation du chemin du BDR,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant,

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90 de l'opération 610 qui présentent les disponibilités nécessaires.



CHEMIN DU BDR – MEYRARGUES

PARTIE A REHABILITER

Point B : connection avec le pôle d'échanges

Point A : raccordement au chemin de Girovaï

2013_B345

**OBJET : Développement économique et emploi - Réhabilitation du pôle d'activités de Meyrargues Nord -
Approbation du programme de travaux sur le Chemin du BDR**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

23 JUL 2013

